

Dossier technique

BEESAFE

| | | |
|-------|----------------------------------------------------------------------|----|
| I. | PRÉAMBULE | 2 |
| II. | DESCRIPTION GÉNÉRALE | 3 |
| | A. Description | 3 |
| | B. Dimensionnement | 4 |
| III. | CONSIGNE DE MISE EN SERVICE | 5 |
| | A. Recommandations | 5 |
| | B. Vérification avant mise en service | 5 |
| | C. Examen de conformité de l'équipement à la mise en service | 5 |
| | D. Examen de la structure environnementale | 5 |
| | E. Traçabilité de la mise en service | 5 |
| IV. | CONSIGNES D'UTILISATION..... | 6 |
| | A. Obligations | 6 |
| | B. Consignes | 6 |
| | 1. Consignes d'utilisation | 6 |
| | 2. Consignes de sécurité | 7 |
| | 3. Charge d'exploitation des marches..... | 8 |
| | 4. Charge d'exploitation des plates-formes et plans de travail | 8 |
| | 5. Nombre d'utilisateurs | 8 |
| | 6. Masse de la machine | 8 |
| | C. Vérification journalière | 8 |
| V. | ENTRETIEN ET MAINTENANCE | 8 |
| | A. Consignes d'entretien régulier | 8 |
| | B. Maintenance de l'équipement | 8 |
| | 1. Vérifications obligatoires | 8 |
| | 2. Traçabilité de la vérification | 8 |
| | 3. Tableau de maintenance | 9 |
| VI. | GARANTIE L'ECHELLE EUROPEENNE | 10 |
| VII. | ATTESTATION DE CONFORMITÉ | 11 |
| VIII. | PLANS | 12 |

Préambule

Ce manuel d'instructions contient des informations concernant le montage, la mise en service, la sécurité d'usage et l'entretien de l'équipement. Ces instructions et les limites d'utilisation ne sont valables que pour les fabrications spéciales de la marque LEEVEL de L'Echelle Européenne.

Il est à destination de toute personne amenée à installer et/ou utiliser cet équipement.

Ces opérations doivent être effectuées, conformément aux instructions de ce manuel, afin d'obtenir les conditions optimales d'utilisation.

Le montage et démontage des structures doivent être effectués, sous la supervision directe d'un responsable, qui pourra vérifier l'intégrité structurale des composants, l'efficacité des connexions et les systèmes de sécurité.

Lors de l'utilisation, le personnel doit utiliser des équipements de protection individuelle contre les chutes.

Ce système de fabrication sur-mesure est conçu par L'Echelle Européenne à Saint Jean de védas (France) :

L'Echelle Européenne SAS

447 rue Henri Farman - 34430 SAINT JEAN DE VEDAS

Tél : 04 67 27 36 55

info@echelle-europeenne.com

Site web : www.echelle-europeenne.com

II Description générale**A. DESCRIPTION**

La BEESAFE est une plate-forme de travail roulante, de plus d'un opérateur, réglable en hauteur par un système hydraulique.

**GARDE-CORPS**

fixes de série, amovibles en option **5** afin de pouvoir se positionner au plus proche de la zone de travail.

SÉCURISATION DE LA PLATE-FORME

par portillon à retour automatique.

PLATE-FORME CONFORTABLE

pouvant accueillir jusqu'à deux personnes avec outils.

SYSTÈME DE VERROUILLAGE

par serrage de rigidificateurs **3**

ÉLÉVATION HYDRAULIQUE

de la plate-forme par pédale à la montée **2**
et levier manuel à la descente **4**

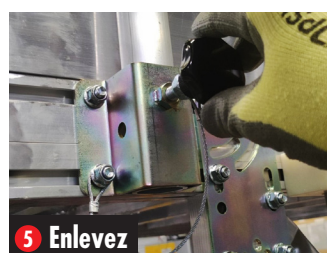
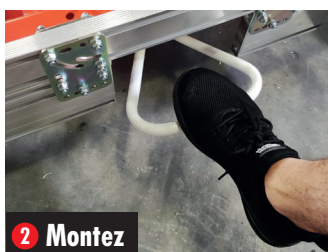
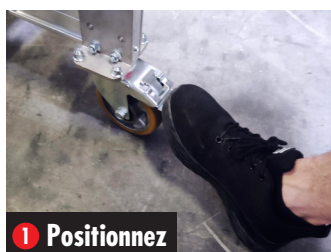
HAUTEUR MAXI PLATE-FORME :

2000 mm pour la simple ciseau
2500 mm pour la double ciseaux

COURSE :

580 mm pour la simple ciseau
1100 mm pour la double ciseaux

équipée de 4

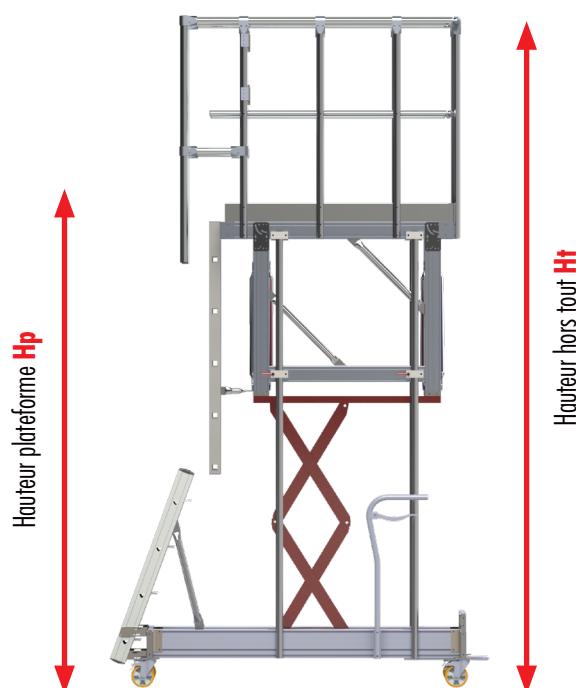
ROUES PIVOTANTES À FREIN **1**

B. DIMENSIONNEMENT

- Beesafe sur-mesure : A0011504
- 16 Beesafes standards sous les références : A0013209, A0013210, A0013212, A0013213, A0013214, A0013215, A0013217, A0013218 (détail sur la fiche produit en pièce jointe)

| 1 MODÈLE | Hauteur sur plateforme Hp | Hauteur hors tout Ht | 2 SÉRIE | Largeur utile plateforme lp | Largeur hors tout lt | 3 DÉPORT | Longueur utile plateforme lp | Longueur hors tout lt | RÉFÉRENCE |
|-------------|---------------------------------|----------------------------|------------|-----------------------------------|----------------------------|-------------|------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| A | de 750 à 1330 | de 1855 à 2435 | COMPACT | 600 | 885 | SANS | 1200 | 1800 | A0013209-A |
| | | | | | | 620 | 1800 | 2400 | A0013212-A |
| | | | CONFORT | 800 | 1085 | SANS | 1200 | 1800 | A0013210-A |
| | | | | | | 620 | 1800 | 2400 | A0013213-A |
| B | de 1420 à 2000 | de 2525 à 3105 | COMPACT | 600 | 885 | SANS | 1200 | 1800 | A0013209-B |
| | | | | | | 620 | 1800 | 2400 | A0013212-B |
| | | | CONFORT | 800 | 1085 | SANS | 1200 | 1800 | A0013210-B |
| | | | | | | 620 | 1800 | 2400 | A0013213-B |
| C | de 1000 à 2100 | de 2105 à 3205 | COMPACT | 600 | 885 | SANS | 1200 | 2050 | A0013214-C |
| | | | | | | 535* | 1800 | 2490 | A0013217-C |
| | | | CONFORT | 800 | 1085 | SANS | 1200 | 2050 | A0013215-C |
| | | | | | | 535* | 1800 | 2490 | A0013218-C |
| D | de 1400 à 2500 | de 2505 à 3605 | COMPACT | 600 | 885 | SANS | 1200 | 2050 | A0013214-D |
| | | | | | | 535* | 1800 | 2490 | A0013217-D |
| | | | CONFORT | 800 | 1085 | SANS | 1200 | 2050 | A0013215-D |
| | | | | | | 535* | 1800 | 2490 | A0013218-D |

* en enlevant la pédale amovible.

MODÈLES A,B,C OU D :**NOTE :**

Modèles **A** et **B** en simples ciseaux
Modèles **C** et **D** en doubles ciseaux

III Consignes de mise en service

A. RECOMMANDATIONS

- Contrôle du produit après le premier montage et avant la première utilisation.
- Mise en service de l'équipement effectué sous le contrôle d'un responsable.

Il est de la responsabilité de l'employeur ou de l'utilisateur, suivant l'article L.4122-1 du code du travail, de prendre soin de sa santé et de sa sécurité et de celles des autres personnes concernées par ces actes ou omissions, conformément, en particulier, aux instructions qui lui sont données.

B. VÉRIFICATION AVANT MISE EN SERVICE

Conformément à l'arrêté du 21 Décembre 2004, une vérification avant mise en service doit être réalisée sur chaque site d'utilisation. Elle comporte un examen de conformité de l'équipement (voir C) et un examen de la structure environnementale (voir D).

C. EXAMEN DE CONFORMITÉ DE L'ÉQUIPEMENT À LA MISE EN SERVICE

1. Examiner les plates-formes et s'assurer l'absence de déformations, écrasements, fissures.
2. Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de fermeture.
3. Vérifier l'état des plinthes de garde-corps, des molettes ou goupilles si présence.
4. Vérifier le bon fonctionnement des roues, rotation et freinage. Contrôle du bon état du bandage et de l'état des dispositifs antidérapants.
5. Vérifier l'absence de fissures, de ruptures au niveau des soudures ou de traces de rouille.
6. Contrôler le fonctionnement des commandes de levée et de descente.
7. Vérifier l'absence de fuites dans un circuit hydraulique.

D. EXAMEN DE LA STRUCTURE ENVIRONNEMENTALE

1. La surface devant accueillir l'équipement mobile doit être en mesure de supporter son poids ainsi que celle des utilisateurs. La pente maximale d'utilisation ne doit pas dépasser 2°.
2. Vérifier la surface autour de l'équipement, le sol doit être plane afin de pouvoir mouvoir le produit en toute sécurité. Veillez à ce qu'il n'y ait aucun obstacle.

E. TRACABILITE DE LA MISE EN SERVICE

La traçabilité de cette vérification est formalisée sur le registre de sécurité de l'établissement.

IV Consignes d'utilisation

A. OBLIGATIONS

L'employeur doit réaliser une évaluation des risques particuliers liés à son activité, doit former les travailleurs à la prévention de ces risques, et doit informer de manière appropriée les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance de cet équipement de travail.

L'équipement faisant l'objet de ce manuel doit être utilisé uniquement pour des accès, des maintenances et pour la création de postes de travail dans des zones techniques non accessibles au public.

B. CONSIGNES

1) Consigne d'utilisation

L'utilisation correcte de ce produit est essentielle pour en maximiser les performances et garantir votre sécurité.

1) Une fois le lieu d'intervention définis, la plateforme doit être immobilisée

- Actionner le dispositif d'immobilisation situé sur chacune des roues.
- Si votre plateforme est équipée de stabilisateur :
 - Déployer tous les stabilisateurs au maximum.
 - Bloquer les stabilisateurs avec les molettes.

2) Avant le réglage en hauteur de la plateforme, vérifier que les patins de freinage soient desserrés.

- Dévisser les poignées situées sur chacun des guides.
- Régler la plateforme à hauteur de travail souhaitée, en actionnant avec le pied, les commandes de levée ou descente de la pompe hydraulique

3) Verrouiller toutes les poignées des guides en les vissant.

4) Accéder à la plateforme toujours face, à l'échelle et à la rampe d'accès, en ayant 3 points de maintien.

5) Avant toute intervention dans la plateforme, ne pas oublier de refermer le système de fermeture portillon à retour automatique

6) Après utilisation, la plateforme doit être maintenue à sa position la plus basse, les poignées des guides verrouillées.

7) Pour les garde-corps amovibles, il suffit de desserrer la molette au niveau de la pièce de maintien des poteaux et de retirer le garde-corps. La distance maximale autorisée entre la plateforme et une structure fixe (mur, obstacle...) est de 180 mm conformément à la norme NF EN 14122-3.

8) Les opérations de démontage des gardes corps s'effectuent à la position la plus basse de la plateforme.

2) Consigne de sécurité

- L'équipement ne peut être utilisé que par du personnel ayant été formé et ayant lu le présent manuel d'instruction.
- Ne pas utiliser la plateforme si lors de la vérification une anomalie sur l'état, la fixation ou le fonctionnement est détectée.
- Ne pas déplacer l'équipement avec du matériel ou un opérateur sur la plate-forme de travail.
- Ne permettez pas à d'autres personnes de se tenir devant ou derrière la plate-forme de travail quand vous la déplacez.
- L'utilisation de l'équipement n'est possible que si l'état de santé de la personne le permet. Toute utilisation sous l'effet de médicaments, d'alcool ou de drogues est interdite.
- La montée et la descente ne doivent pas être bloquées par des outils / des machines.
- Le déplacement de la plateforme s'effectue au pas pour garder la maîtrise de son mouvement.
- Ne pas utiliser la plateforme sur un sol non stabilisé en pente.
- Ne pas utiliser la plate-forme si toutes les roues ne sont pas en appui et freinées.
- Aucune modification n'est autorisée
- Ne dépassez pas le nombre de personnes et le poids maximum autorisés sur la plate-forme.
- La charge maximale et la hauteur maximale ne doivent pas être dépassées ou modifiées.
- Si l'équipement est doté de stabilisateurs, il est impératif de les mettre en place avant toute utilisation du produit.
- Après réglage à la bonne hauteur, les verrous, goupilles ou tout système de blocage seront actionnés pour assurer la sécurité de l'utilisateur.

Les prescriptions sur la sécurisation du réglage en hauteur doivent être respectées, exemple : l'équipement en question n'est pas un monte-charge ni une nacelle.

- Ne pas utiliser un autre moyen d'accès que celui équipant la plate-forme.
- Ne pas fixer sur la structure un appareil de manutention ou de levage.
- Ne jamais introduire ses mains ou ses pieds dans le mécanisme en mouvement (ciseaux)
- Les charges dynamiques telles que sauter, se balancer sur l'escalier ou la plate-forme ne sont pas autorisées.
- Il est obligatoire de porter des vêtements de travail adéquats (chaussures de sécurité, EPI...)
- Il est défendu de monter sur les garde-corps, de s'appuyer sur les garde-corps, de se pencher par-dessus les garde-corps.
- Il ne doit pas y avoir d'utilisateur sur la plateforme lors du réglage en hauteur de celle-ci.
- Ne pas faire rouler ou déplacer la plateforme en présence de personnes dessus ou avec de charges non arrimées.
- Si le produit est utilisé en extérieur : il ne devra en aucun cas être utilisé avec une vitesse de vent supérieure à 40 km/h.
- Si le produit est stocké en extérieur, il sera obligatoirement arrimé si le vent dépasse une vitesse de 40 km/h.
- Ne pas utiliser la plate-forme si la distance avec une ligne électrique est inférieure à 5 mètres.
- Ne pas utiliser la plate-forme lorsque les conditions météorologiques créent un risque dû à l'effet de la foudre.

RECOMMANDATION

La machine n'est pas fournie avec un éclairage incorporé, aussi en cas d'éclairage insuffisant dans la zone de travail, prévoir un dispositif d'éclairage approprié secondaire.

3) Charge d'exploitation des marches

Les marches en aluminium ont une charge d'exploitation de 150 kg / marche.

*sauf indication contraire indiquée sur les plans de fabrication.

4) Charge d'exploitation des plates-formes et plans de travail

La charge maximale est de 250kg sur la plateforme, mais est réduite à 150kg sur une zone en porte-à-faux.

* sauf indication contraire indiquée sur les plans de fabrication

5) Nombres d'utilisateurs

L'usage de ce produit est limité à 2 personnes sur la plateforme, mais est réduite à 1 personne sur une zone en porte-à-faux.

6) Masse de la machine

La masse de la plateforme avec tous ces équipements est de kg.

C. VÉRIFICATION JOURNALIÈRE

Elle comporte un examen visuel de l'état de conservation.

En cas de détection d'anomalies, le produit ne doit pas être utilisé, il sera isolé et identifié comme tel.

V Entretien et maintenance

A. CONSIGNES D'ENTRETIEN RÉGULIER

1. Eliminer, après un certain nombre d'emplois, toutes substances, résidus, poussières présents sur les différents composants.
2. Le nettoyage de l'équipement peut être effectué avec de l'eau et un détergent disponible dans le commerce. En cas d'encrassement avec de la peinture, des produits tâchant, des projections d'huile ou tout autre substance, utiliser un produit adapté (NB : veiller à ce que les détergents ne s'infiltrant pas dans le sol. Les liquides de nettoyage utilisés doivent être éliminés conformément aux normes en vigueur pour la protection de l'environnement).
3. Le stockage de l'équipement doit avoir lieu de sorte qu'il ne subisse aucun dommage. Il doit être stocké dans un endroit protégé des intempéries.
4. Graisser régulièrement les parties (roues, les dispositifs de fermeture rapide de portillons, systèmes mobiles) avec de l'huile disponible dans le commerce. Lorsque vous utilisez de l'huile, retirer les excès, l'huile ne doit pas se déposer sur les plateformes, afin d'éviter tout risque de glissade.

B. MAINTENANCE DE L'ÉQUIPEMENT

1) Vérifications obligatoires

Conformément à l'arrêté du 21 Décembre 2004, une vérification semestrielle doit être réalisée sur chaque équipement. Elle comporte un examen de maintenance de l'équipement (voir 3- Tableau de maintenance).





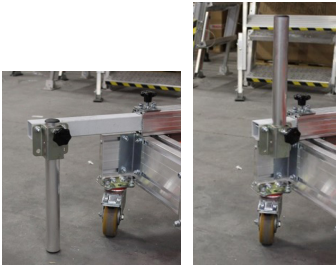

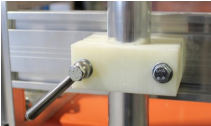
Ces vérifications ne peuvent être conduites que par du personnel titulaire d'une attestation de compétence délivrée par le Chef d'établissement portant la mention « Vérificateur et Utilisateur ».

2) Traçabilité de la vérification

La traçabilité de cette vérification est formalisée sur le registre de sécurité de l'établissement.

3) Tableau de maintenance

En fonction des options disponibles sur l'équipement :

| Composant | Photo | Périodicité | Actions |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Structure | | 12 mois | Vérifier les chocs qui peuvent altérer la résistance mécanique de la structure. Vérifier l'environnement (ex : milieu salin/ contact produits corrosifs) qui peuvent affecter la structure des produits |
| Roues |  | 12 mois | Vérifier l'état des bandages de roues ainsi que le bon fonctionnement des blocages de roues |
| Garde-corps | | 12 mois | Vérifier état général des gardes corps et absence de jeu. Vérifier le bon fonctionnement du garde-corps amovible ainsi que l'état des mollettes imperdables et du câble. |
| Huile hydraulique |  | 12 mois | Vérifier l'absence de fuite dans le circuit hydraulique Remplacement de l'huile hydraulique : HYDROMAX HV68. |
| Normes / étiquetage |  | 12 mois | Vérifier la présence de l'étiquetage et la lisibilité. |
| Poignée |  | 1 mois | Vérifier le fonctionnement des commandes de levée et de descente / rouille câble. |
| Stabilisateurs |  | 1 mois | Vérifier le bon fonctionnement. |
| Portillon |  | 1 mois | Vérifier le bon fonctionnement du portillon, la résistance du retour des portes. |
| Mollette et patin de serrage |  | 1 mois | Graissage / rouille. |
| Déport pf amovible | | 1 mois | Vérifier l'état des inserts |

VI Garantie L'Échelle Européenne

L'Échelle Européenne garantit ses fabrications contre tous vices (sauf clauses particulières acceptées entre le client et L'ECHELLE EUROPEENNE) pendant une durée de 1 an à partir de la date de livraison (date figurant sur le bulletin de livraison).

Responsabilité du fabricant

Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages matériels ou corporels survenus pour les raisons suivantes :

- Non-respect des consignes de sécurité
- Utilisation non conforme (exemple : surcharge)
- Modification ou extension du produit réalisé par l'utilisateur sans l'accord préalable de L'Échelle Européenne sous forme écrite
- Utilisation malgré des défauts visibles
- Non-respect des instructions de montage et d'utilisation, des consignes de sécurité ou des normes et prescriptions en vigueur sur le site où le produit a été utilisé.

VII Attestation de conformité

VIII Plans

L'ECHELLE **HEUROPEENNE**

Les spécialistes de la **hauteur**

Dossier technique DT-FR-02

BEESAFE